

COMMUNE DE LURAY
BUDGETS PRIMITIFS 2021 (M14 & M49)

NOTE DE PRESENTATION

PREAMBULE

LA PRESENTE NOTE REpond A UNE OBLIGATION POUR LA COMMUNE, ELLE EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE.

L'établissement des budgets communaux 2021 (M14 & M49) à été réalisé dans un contexte très particulier.

La crise sanitaire est toujours présente.

La décision prise par le conseil municipal de ne faire qu'un budget.

Les conséquences financières du déconfinement (écoles).

L'intégration des résultats 2020 dans le budget 2021 dès le budget primitif.

Les restes à réaliser 2020.

Le budget eau doit être repris par l'agglomération, mais dans le contexte de la crise actuelle, l'agglomération n'est pas en mesure de reprendre la gestion. Un avenant a été signé jusqu'au 31.12.2021

BUDGET ANNEXE M49

En fonctionnement, les recettes et dépenses restent stable

En investissement, les dépenses sont en diminution du fait que le réseau d'eau potable est de bonne qualité.

BUDGET GENERAL M14

En fonctionnement

- **Les principales recettes : impôts et taxes , dotations de l' Etat constantes, font départemental de péréquation**
- **Les principales dépenses : charges à caractère général, versement à la section d'investissement, de personnel.**

A noter le reversement à la Communauté d'Agglomération de l'attribution de compensation.

En investissement

Les recettes proviennent du FCTVA, des subventions et de l'autofinancement.

Les dépenses seront principalement

- **La pose d'un panneau d'information avec application mobile (35.000 €)**
- **La création d'un city stade pour les jeunes de la commune avec des jeux pour les tout petit (85.000 E)**
- **Les travaux de création d'un parking rue du Pressoir pour les Ecoles (ces travaux s'étaleront sur 2 années (environ 120.000 €)**
- **La pose de caméra dans la commune (20.000 €)**

La dette de la commune est constituée d'un seul emprunt à taux fixe (1 %) avec le remboursement d'une part capital et d'une part intérêt.

Fait à Luray le 05/04/2021

Le Maire

Michel MAIGNAN